

VO MENTHE DESINFECTANT

LE SPÉCIALISTE DES VIDE-ORDURES

Désinfectant, désodorisant, bactéricide, levuricide, homologué pour le traitement des locaux, matériel de transport et de collecte des ordures ménagères et déchets.

N° d'AMM : BTR0347

1. FORMULATION

Substances actives :

Chlorure de C8-C18 Alkyldimethyl benzylammonium, (n°CAS63449-41-2) (équivalent CAS N° 68424-85-1): 160g/L

Acide lactique, (n° CAS 110-27-0) 16g/L

Autres ingrédients : Parfum menthe

Usage : Strictement professionnel

2. PROPRIÉTÉS PHYSICOCHIMIQUES

État physique à 20°C	Liquide
Couleur	Jaune clair
Odeur	Forte odeur de menthe
Densité	1.00
pH.....	Pur :4.30/ Dilué :4.60
Solubilité	Soluble dans l'eau

3. EFFICACITÉ MICROBIOLOGIQUE

VO MENTHE répond aux exigences de la **norme EN 13697** (dilution en eau dure et en condition de saleté)

- Activité bactéricide : efficacité testée sur 4 souches de bactéries : *Pseudomonas aeruginosa*, *Escherichia coli*, *Staphylococcus aureus*, *Enterococcus hirae*, à une concentration de 2% et un temps de contact d'une minute.
- Activité levuricide : efficacité testée sur *Candida albicans*, à une concentration de 5% et un temps de contact de 5min.

4. MODE D'EMPLOI

VO MENTHE s'utilise au nettoyeur haute pression ou au pulvérisateur, en dilution dans l'eau à raison de :

- 2% pour une action bactéricide.
- 5% pour une action fongicide.

Bien mouiller la surface à traiter pour augmenter le contact et optimiser l'efficacité.
Ne préparer que la quantité de produit nécessaire pour le traitement envisagé.

VO MENTHE DESINFECTANT

LE SPÉCIALISTE DES VIDE-ORDURES

Désinfectant, désodorisant, bactéricide, levuricide, homologué pour le traitement des locaux, matériel de transport et de collecte des ordures ménagères et déchets.

N° d'AMM : BTR0347

5. CONDITIONNEMENT

Bidons de 5L et de 10L
Fûts de 200 L

6. PRÉCAUTIONS

Utilisez les désinfectants avec précaution, avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible gratuitement sur simple demande à fds@lodi.fr

Évacuer le personnel, les animaux et les denrées alimentaires de la zone à traiter. Prendre garde au matériel électronique et aux surfaces sensibles (ex. Vernis). Ne pas utiliser ce produit pour un usage autre que celui pour lequel il a été créé. Conserver hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.

Ventilation et protection individuelle : il est important de ne pas négliger la protection et la ventilation. Un équipement de protection respiratoire et de protection des yeux doit être porté, le lieu traité doit être aéré pendant toute la durée du traitement puis ventilé à fond avant que les locaux soient réoccupés. La durée de ventilation recommandée varie entre 30 minutes et 2 heures selon le niveau de ventilation possible.

Ne pas réutiliser l'emballage. Ne se débarrasser de ce produit et de son emballage qu'en prenant toute précaution d'usage.